

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le jeudi 04 septembre à 20^h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MAURUGEON.

Présents : M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M. CROUZET, M^{me} BRIAND, M. VALTON, M^{me} BESNARD, M^{me} JØRGENSEN, M. BELLIARD, M^{me} FANTOU, M^{me} TAVERNIER, M. QUÉLENNEC, M^{me} LOMMERT, M. PRIZE, M^{me} HUGUENIN, M^{me} COËTMEUR, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M. HAMON, M. JOUAN, M. GALLIER, M^{me} HYVERT-LAUMAILLE.

BILAN ENERGETIQUE 2013 DU PATRIMOINE COMMUNAL

Présentation du bilan énergétique 2013 du Patrimoine Communal par M. Paulo DOS SANTOS, chargé d'étude auprès l'ALEC du Pays de Rennes.

Madame le Maire précise que ce bilan intègre également des propositions d'actions à réaliser dans la commune pour réduire les consommations énergétiques, en suivant les objectifs formulés par la Convention des Maires, que la commune a ratifié en 2010, et dont l'engagement est de réduire d'au moins 20 % ses consommations d'énergie et ses émissions de CO₂ et de produire au moins 20 % d'énergies renouvelables sur son territoire d'ici 2020.

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE GERARD PHILIPPE – AVENANTS AUX MARCHES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23)

Madame le Maire indique que les travaux de la première tranche de rénovation énergétique de l'école maternelle Gérard Philippe ont été réalisés pendant les vacances d'été. Des aléas inhérents à tous les chantiers ou des demandes spécifiées par la commune, maître d'ouvrage de l'opération, en cours d'exécution des travaux ont entraîné des travaux supplémentaires. Le Conseil Municipal approuve les avenants qui lui sont présentés

N° lot - Titulaire	Nature des travaux	Montant H.T.
Lot n° 1 - LIMEUL	Entaille dans doublage pour maintien de la tuyauterie	+ 968,60 €
Lot n° 3 - BREL	Fixation provisoire des doublages	+ 2 250,00 €
Lot n° 4 - AIR V	Remplacement sorties de toit - reprise supports de chauffage	+ 1 774,78 €
Lot n° 5 - LEG	Ajout prises électriques – remplacement éclairage de sécurité	+ 4 178,08 €

RESTAURATION SCOLAIRE – AVENANT N° 9 – CONVENTION AVEC LA MAISON DE LA CONSOMMATION DE L'ENVIRONNEMENT – INTERVENTION D'UNE DIETETICIENNE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23)

Madame le Maire indique que depuis 1997, la commune de MONTGERMONT a un partenariat avec la Maison de la Consommation de l'Environnement (MCE) permettant à une diététicienne d'intervenir auprès du service communal de restauration scolaire. La coopération avec une diététicienne de cet organisme comprend les conseils auprès du cuisinier gestionnaire ainsi que la participation aux commissions du restaurant municipal. Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2014/2015 pour un montant total de 2 451,75 €.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ – REDEVANCE 2014

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23)

Madame le Maire rappelle qu'un concessionnaire de réseau de gaz est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le calcul de la redevance est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal, soit pour MONTGERMONT 11,04 km équivalant à une redevance à verser par GrDF, concessionnaire du réseau, de 559 €. Le Conseil Municipal approuve l'émission d'un titre de 559 €.

PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23)

Le Conseil Municipal approuve la suppression d'un poste d'agent de maîtrise et la création en parallèle d'un poste d'agent de maîtrise principal afin de nommer un agent promouvable au titre de la promotion interne.

RENNES METROPOLE – RENNES METROPOLE - EXAMEN DES CHARGES TRANSFEREES CONSECUTIVES A L'ADHESION DES COMMUNES DE BECHEREL, MINIAC-SOUS-BECHEREL, LANGAN, ROMILLE ET LA CHAPELLE-CHAUSSEE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23)

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par le Préfet, les communes de Bécherel, Miniac-sous-Bécherel, Langan, Romillé et la Chapelle-Chaussée ont quitté la Communauté de communes du Pays de Bécherel pour rejoindre la Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole, à compter du 1^{er} janvier 2014.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 1^{er} juillet 2014, a examiné les charges transférées par les communes à Rennes Métropole ainsi que les compétences non assumées par Rennes Métropole et restituées aux communes respectives, afin de déterminer le montant de l'attribution de compensation que Rennes Métropole versera aux 5 communes dès 2014.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de la CLECT de répartir l'attribution de compensation comme suit :

	Bécherel	La Chapelle Chaussée	Langan	Miniac/ Bécherel	Romillé
Attribution de Compensation	190 465 €	24 237 €	22 136 €	19 157 €	178 671 €

RENNES METROPOLE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE PORTANT SUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET DES ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DES SOLS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23)

Madame le Maire indique que la convention de mise à disposition de service par avec la Communauté d'Agglomération Rennes Métropole portant sur l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols arrive à échéance au 31 décembre 2014.

Le projet de convention de renouvellement de cette mise à disposition de service reprend les conditions des précédents conventions mais prend plus spécifiquement en compte les évolutions technologiques des outils informatiques, pour permettre à la commune de MONTGERMONT d'instruire les certificats d'urbanisme dit informatifs et certains dossier ne générant pas de surface de plancher supplémentaire (exemple : clôture).

Le Conseil Municipal approuve cette nouvelle convention, applicable dès sa notification jusqu'au 31 décembre 2020, sans qu'aucune contrepartie financière ne soit exigée.

INFORMATIONS DIVERSES

Honorariat du Maire

Madame le Maire indique que l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans. M. Alain POULARD, Adjoint au Maire de 1989 à 1995 et Maire de MONTGERMONT de 1995 à 2014, remplissant les conditions pour y prétendre, le Conseil Municipal soutient cette initiative auprès du Préfet.

Déclarations d'Intention d'Aliéner

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les biens cadastrés

- Section AC n° 88 - 12 rue Michel Gérard
- Section AH n° 215 - 25 rue de la Métrie
- Section AH n° 51 - 7 rue Jean Jaurès

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 08 septembre 2014
LE MAIRE
Brigitte LE MEN